

[Lettre de Barry Dubarry et Ce de Londres]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **2 (1864)**

Heft 17

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

même pas le lendemain ; si c'est un samedi, il se jette le soir dans les cabarets, il y reste le dimanche, quelquefois encore le lundi. Bientôt il ne reste plus que les deux tiers ou la moitié de ce salaire si péniblement gagné. Il faudra manger pourtant. Que deviendra la femme pendant la quinzaine qui va suivre ? Elle est là à la porte, toute pâle et gémissante, songeant aux enfants qui ont faim. Vers le soir, on voit stationner devant les cabarets des troupeaux de ces malheureuses qui essayent de saisir leur mari, si elles peuvent l'entrevoir, ou qui attendent l'ivrogne pour le soutenir quand le cabaretier le chassera, ou qu'un invincible besoin de sommeil le ramènera chez lui. A Saint-Quentin, plusieurs de ces détaillants ont été pris pour ces femmes d'une étrange pitié ; elles enduraient le froid et la pluie pendant des heures ; ils leur ont fait construire une sorte de hangar devant la maison. Ils ont même mis des bancs. La salle où les femmes viennent pleurer fait désormais partie de leurs bouges. »

Oui, j'ai besoin de le redire ici, de l'avis des philosophes, des médecins, de tous les observateurs, l'ivrognerie est devenue, dans toute notre Europe, la plus grande cause de la misère. Or, la misère est la plus grande cause de mort prématurée. C'est par la différence de l'aisance que l'hygiène a réalisé, depuis le commencement de ce siècle, tant de progrès ; il est vrai que l'ivrognerie, en abrutissant les hommes, quand elle ne tue pas, diminue l'adresse, la force, la constance au travail, l'intelligence, la prévoyance, la moralité, l'esprit de famille, et par toutes ces causes l'aisance générale, qui est la pierre angulaire sur laquelle s'appuie l'hygiène progressive. Ajoutons qu'on comprend difficilement qu'un peuple, abusant des alcooliques, puisse conquérir ou *conserver* la liberté sur laquelle est fondée l'égalité devant la loi, source de tout progrès social. »

(La suite au prochain numéro.)

(Place Vendôme 26.)

Paris 12 mars 1864.

A M. l'éditeur du *Conteur Vaudois*.

Monsieur,

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt l'article, sans signature, qui se trouve dans votre numéro du 27 février, sur la Revalessière.

C'est spirituel, mais malheureusement pour l'écrivain, ce n'est pas vrai ! L'article est basé sur ce qu'a dit M. Payen, M. le docteur Chatelain, qui proclament la farine de lentilles. Un de vos voisins, ou voisines, nous ne savons pas si c'était un homme ou une femme, A.-O. Mathey, du Locle, proclamait l'autre jour sur la bonne feuille de sa localité, la fève de cochon, au lieu de lentilles ! Il y a eu septante-neuf autres chimistes qui ont proclamé septante-neuf différentes substances, mais toutes contradictoires et controuvées. Si vos MM. Chatelain et Berthoud étaient chimistes, ils feraient peu d'honneur à leur profession, car la paysanne la moins instruite serait capable, par l'analyse la plus banale, le broiement de quelques lentilles, de donner le démenti le plus formel à leurs assertions que la Revalessière Dubarry ait le moindre rapport avec cette substance. — Si, au contraire, ils

ont publié cette absurdité sachant qu'elle n'était pas vraie (*sic*), ils ont gratuitement proféré un mensonge. Nous défions ces messieurs d'échapper à ce dilemme. Il existe partout dans la société une classe de gens qui, ne pouvant rien produire, rien enfanter de bon, de beau ou d'utile, prennent à tâche de dénigrer toute invention, toute découverte faite des gens mieux doués ou plus heureux ; sans nous arrêter aux septante-neuf analyses publiées à diverses époques depuis dix-huit ans par de petits génies aussi infaillibles que MM. Chatelain et Berthoud, mais qui toutes différaient l'une de l'autre, nous nous bornerons par respect pour votre espace et pour la patience de vos lecteurs à en relater deux qui émanent du premier chimiste du monde, M. le baron de Liebig, mais qui toutes deux étaient également erronées, preuve suffisante que la chimie analytique n'est pas encore à la hauteur de la Revalessière Dubarry. Ce savant et regrettable professeur de chimie, auquel nous sommes loin de reprocher ni jalousie ni calomnie intentionnelles, disait en première analyse, en 1852, que c'était de la farine de pois, et en 1855, en deuxième analyse que c'était l'*apios tuberosa* ! La Revalessière n'est composée ni de l'une ni de l'autre ; nous dirons plus, elle ne s'en rapproche sous aucun rapport.

L'assertion de MM. Chatelain et Berthoud que la Revalessière se vend à un prix fabuleux est également erronée. — Nous sommes en mesure de prouver qu'elle ne rapporte pas plus que quatre pour cent de bénéfice net ; quoiqu'en puissent penser et dire ces Messieurs, de l'opinion desquels nous nous soucions fort peu ; la satisfaction du bien accompli, la certitude d'avoir soulagé et sauvé chaque jour, dans des proportions incalculables, la partie souffrante de l'humanité, suffit à notre conscience et nous venge largement des calomnies des incapables et des envieux (!!!!).

Nous quittons ce chapitre si répugnant à tout cœur honnête pour donner au lecteur ce qui est plus agréable à lire, une revue synoptique des évidences véridiques (*sic*) sur le caractère réel de la Revalessière, et nous pouvons ajouter qu'aucun des détracteurs, pas même MM. Chatelain et Berthoud, n'a osé dénier aucune de ces preuves (4).

Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous saluer parfaitement.

BARRY DUBARRY et C^e.

de Londres.

⁴ Suivent plusieurs déclarations de personnages importants, attestant toutes la merveilleuse efficacité de la Revalessière. Ces déclarations, détachées à coups de ciseaux des nombreux journaux qui les colportent d'un pôle à l'autre pour le soulagement de l'humanité souffrante, et collées sur la dernière page de la lettre de MM. Dubarry et Cie, donnent à celle-ci la tournure d'un habit rapiécé. Nous les tenons du reste à la disposition de nos lecteurs. — Aurais-tu jamais pensé, pauvre petit *Conteur*, toi qui bornais ton domaine au canton de Vaud, qu'un jour tu recevrais une lettre de MM. Barry Dubarry et Cie, place Vendôme, à Paris?... une lettre de ceux qui ont « la certitude d'avoir soulagé et sauvé chaque jour, dans des proportions incalculables, la partie souffrante de l'humanité!! » *Oh ! l'eusses-tu cru?*... C'est cependant une « évidence véridique. »

Zigzags d'un botaniste.

III.

Vous avez déjeuné. Que vous disais-je ? vous voilà restauré et prêt à affronter la première ascension venue.